



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 8 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-10-08_1598

ZAC Campus Grand Parc
Exonération de participation aux équipements
publics pour l'Institut Gustave Roussy

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 octobre 2019

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Repr.	M. Sac	P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Veyrunes	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Noury	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Sauerbach	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Kennedy	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	P		P
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		-
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	P		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	P		P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Deluchat	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	M. Perillat Bottonet	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Afflatet	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Achtergaele	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Repr.	Mme Janodet	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		-
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	P		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	Mme Appolaire	P
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	P		P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		-
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Sourd	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr.	M. Grillon	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	P		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P (1)	M. Chicot (2)	P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Yebouet	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr	M. Guetto	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	P		P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		-
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	P		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P (3)	M. Daudet.(4)	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Girard	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr.	M. Bénéteau	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Marchand	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	P		P

(1) Jusqu'à la délibération 1559
(2) Jusqu'à la délibération 1585

(2) à partir de la délibération 1560
(4) à partir de la délibération 1586

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin Reda

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1549 à 1559	57	10	25	82
1560 à 1585	56	10	26	82
1586 à 1622	55	10	27	82

Exposé des motifs

Le projet "Campus Grand Parc" a été lancé par la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre (CAVB), repris en 2016 par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, pour accompagner le développement d'un biocluster dédié à la lutte contre le cancer, projet initié en 2006 par l'Institut Gustave Roussy et le Conseil départemental du Val de Marne.

La ZAC Campus Grand Parc a été créée le 26 septembre 2011 et sa réalisation a été confiée à Sadev94 le 12 décembre 2011 selon les stipulations d'une concession d'aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et L. 300-5 du Code de l'urbanisme.

Par délibérations de la CAVB en date du 21 décembre 2015, ont été approuvés le dossier de réalisation de la ZAC Campus Grand Parc, le programme des équipements publics et l'avenant n°1 à la convention de concession d'aménagement conclue entre la CAVB et SADEV 94, conformément aux articles R. 311-7 et R. 311-8 du Code de l'urbanisme.

Avec la création de la métropole du Grand Paris, la CAVB a été intégrée dans l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre constitué aux termes d'une délibération du Conseil de territoire de l'EPT en date du 12 janvier 2016. L'opération d'aménagement Campus Grand Parc, dont la maîtrise d'ouvrage était préalablement portée par la CAVB, a donc été transférée de droit à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à compter du 1^{er} janvier 2016 en application des lois MAPTAM et NOTRE.

Le Contrat de Développement Territorial (CDT), signé en 2013, puis le Contrat d'Intérêt National (CIN) signé en 2016, initiés par la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre (VSB), ont eu pour objectif d'accompagner cette démarche de développement, en y associant, outre les collectivités et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, les acteurs tels que l'université Paris-sud, l'APH-HP, la CCI, Medicen, l'Inserm... pour porter un projet attractif et rayonnant.

Le 21 décembre 2017, un protocole d'accord multipartite a été signé entre l'État, Sadev 94, l'Institut Gustave Roussy (IGR), le Département du Val de Marne, la ville de Villejuif et le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre, affirmant leur volonté commune de réunir les conditions nécessaires, notamment financières, à la réalisation effective de la programmation de la ZAC et au développement du pôle de soins autour du site de l'IGR. Plus précisément cela concerne la reconstitution des fonctionnalités actuelles de l'IGR supprimées dans le cadre de la ZAC (crèche, centre de séminaires, parking aérien...), les emprises foncières et le plan stratégique de développement de l'IGR.

Nonobstant la délibération adoptée par le Conseil Territorial du 27 juin 2017 approuvant le montant de la valeur au m² de surface de plancher réalisée, soit 153€TTC/m², à titre de participation au coût des équipements publics, il a été décidé dans ce protocole l'exonération de participation aux équipements publics pour les activités de services publics sanitaires/hospitalières. Ce principe devra être examiné au cas par cas, en amont des dépôts de permis, conjointement par l'aménageur et son concédant, notamment au regard de la nature des projets développés et de leur impact potentiel sur le programme général des équipements publics de la ZAC, notamment en termes de renforcement des VRD.

Il est donc proposé au Conseil territorial d'approuver l'exonération de participation aux équipements publics pour les activités de services publics sanitaires/hospitalières développées par Gustave Roussy dans le cadre de la ZAC Campus Grand Parc.

DELIBERATION

Vu la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 portant réforme de la fiscalité de l'aménagement, et notamment son article 28 relatif à la taxe d'aménagement devant entrer en vigueur au 1^{er} mars 2012 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et plus particulièrement les articles L.300-2 et L.311-4 ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Villejuif en date du 29 Novembre 2007 portant délimitation d'un périmètre d'études sur le site de Cancer Campus ;

Vu la délibération n°09.03.30 du 30 Mars 2009 définissant les modalités de conduite de projet de l'opération d'aménagement dite "Cancer Campus" ;

Vu la délibération n°10.06.28 – 9/19 du 28 juin 2010 déclarant d'intérêt communautaire la ZAC Cancer Campus ;

Vu la délibération n°10.06.28 - 10/19 du 28 juin 2010 définissant les objectifs et modalités d'engagement de la concertation préalable à la création et à la réalisation de la ZAC reconnue d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n° 11.01.24 – 2/8 du 24 janvier 2011 tirant le bilan de la concertation publique préalable à la création de la ZAC Cancer campus ;

Vu la délibération n° 11.09-26 – 2/21 du 26 septembre 2011 tirant le bilan de la concertation publique complémentaire préalable à la création de la ZAC Cancer Campus ;

Vu la délibération n° 11.09-26 – 3/21 du 26 septembre créant la ZAC Cancer Campus ;

Vu la délibération n°11.12.12 – 1/16 du 12 décembre 2011 approuvant la convention de concession et désignant SADEV 94 comme aménageur de la ZAC Cancer Campus ;

Vu la délibération n°13.01.28 du 28 janvier 2013 renommant la ZAC « Campus Grand Parc » ;

Vu les délibérations n°15.12.21 1/5, 2/5, 3/5 du 21 décembre 2015 approuvant le dossier de réalisation, le programme des équipements publics et l'avenant N°1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC entre la CAVB et Sadev 94 ;

Vu la délibération du Conseil de territoire en date du 28 juin 2016 sollicitant de monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité ;

Vu la délibération n°2018-02-13-910 du Conseil de territoire du 13 février 2018 approuvant la déclaration de projet et sollicitant la déclaration d'utilité publique de la ZAC Campus Grand Parc et l'arrêté de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu la délibération du 26 mars 2019 approuvant la modification du dossier de réalisation de la ZAC ;

Vu la délibération n°2017-06-27-684 en date du 27 juin 2017 relative à la participation des constructeurs aux équipements publics de la ZAC Campus Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant le protocole signé le 21 décembre 2017 entre l'Institut Gustave Roussy, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la ville de Villejuif, l'Etat, le Conseil départemental et la Conférence de la Vallée Scientifique de la Bièvre ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président, et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

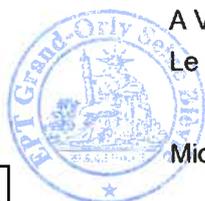
1. Approuve l'exonération de participation aux équipements publics pour les activités de services publics sanitaires/hospitalières développées par l'Institut Gustave Roussy dans le cadre de la ZAC Campus Grand Parc.
2. Autorise le président ou son représentant à signer tout document afférent à cette exonération.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 82

A Vitry-sur Seine, le 14 octobre 2019

Le Président

Michel LEPRETRE



La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 15 octobre 2019 ayant été publiée le 15 octobre 2019

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.